

FONDS DIETER LUNKENBEIN

Le Conseil exécutif de l'Association mathématique du Québec, lors de sa réunion régulière du 14 novembre 1985, a reçu favorablement la demande de créer le Fonds Dieter Lunkenbein. Voici dans ses grandes lignes le projet qui est déjà en voie de réalisation dès maintenant. Une première campagne de souscription au Fonds est lancée dans ce numéro du Bulletin. En ce sens, une formule est proposée à la fin de cet article.

1. Présentation générale

Suite au décès subit du Professeur Dieter Lunkenbein, quelques didacticiens de la mathématique ont spontanément songé à honorer sa mémoire par la création d'un Fonds destiné à souligner à chaque année l'excellence des travaux d'un(e) gradué(e) de 2^e ou 3^e cycle d'une institution universitaire québécoise.

Le professeur Lunkenbein était reconnu internationalement dans sa discipline par sa participation active à de nombreuses associations professionnelles et par la qualité de ses recherches. Son souci constant a toujours été de donner à la didactique de la mathématique un statut de science à part entière et cet objectif passait par le développement des études de 2^e et 3^e cycles et par la recherche qui pouvait avoir des retombées directes sur l'enseignement dans les classes. Ses nombreux contacts avec les enseignants, les commissions scolaires, les conseillers pédagogiques, les associations d'enseignants, ses visites et ses expérimentations dans les classes, les nombreuses directions d'étudiant(e)s de 2^e cycle sont autant d'indices de la poursuite de cet objectif.

Pour ces raisons, il nous a paru bon de favoriser un prolongement de son action par la remise d'un prix annuel à un(e) étudiant(e) gradué(e) ayant contribué par ses travaux à l'avancement de la didactique de la mathématique au Québec. Afin d'assurer la permanence et la publicité de ce prix, nous suggérons que l'AMQ voie à son administration dans le cadre des prix qu'elle décerne déjà annuellement.

On trouvera dans la suite du présent texte des suggestions sur les conditions d'éligibilité, les critères de sélection, la présentation des dossiers des candidats, la constitution du Fonds, la valeur du prix, le mandat et la composition du jury, l'acheminement de l'information et l'échéancier.

2. Conditions d'éligibilité

Le candidat devra:

- avoir terminé des études de 2^e ou 3^e cycle reliées à la didactique de la mathématique dans une institution universitaire québécoise durant l'année civile précédant la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'A.M.Q.
- avoir fait l'objet d'une recommandation de la Direction d'une institution universitaire québécoise.

3. Critères de sélection du jury

Les membres du jury considéreront:

- a) La qualité générale du dossier académique.
- b) La qualité générale de l'essai, du mémoire ou de la thèse.
- c) La contribution à l'avancement de la didactique de la mathématique.
- d) Les retombées sur l'enseignement.

4. Présentation des dossiers des candidats

Chaque établissement soumettra au plus une candidature. Afin de faciliter le travail du jury, la présentation du dossier comportera les éléments suivants:

- a) Une copie du dossier académique du (de la) candidat(e) pour la durée de ses études graduées.
- b) Un résumé de l'essai, du mémoire ou de la thèse.
- c) Une appréciation de la qualité de la recherche et de l'importance des retombées sur l'enseignement de la mathématique.

Enfin, s'il le juge à propos, le jury demandera une copie du travail afin de faciliter sa décision finale.

5. Constitution du Fonds

Le montant de base visé pour le Fonds est de cinq mille dollars (5000\$). Ce montant sera constitué à partir de contributions provenant de différentes sources:

- 1) Chaque Faculté ou Département concerné des universités québécoises.
Montant suggéré: 300\$
- 2) Les associations québécoises et autres organismes (MEQ, maisons d'édition, AMQ, APAME, GRMS,...) impliqués dans l'enseignement de la mathématique.
Montant suggéré: 100\$
- 3) Les membres de chacune des associations mathématiques québécoises.
Une contribution volontaire à partir d'un coupon-réponse inséré dans les bulletins respectifs.
- 4) Chaque membre du GDM sollicité par une lettre personnelle.
Montant suggéré: 20\$
- 5) Une sollicitation aux exécutifs des diverses associations mathématiques non-québécoises (NCTM, QAMT, PME, GCEDM, CIEAEM, ICME,...)
À la discrétion de chaque association.
- 6) La communauté paroissiale où a œuvré Dieter Lunkenbein.
- 7) Les parents et amis de sa famille.
L'A.M.Q. verra à consolider le Fonds au cours des années.

6. Valeur du prix

Ce prix est avant tout symbolique et sera prélevé à même les intérêts annuels du Fonds jusqu'à un maximum de 500 \$ par année. Le prix sera sujet à révision suivant les recommandations des membres du jury.

7. Mandat et constitution du jury

Le jury a pour fonction de recevoir, d'étudier et d'évaluer les dossiers des candidatures soumises par les universités après avoir déterminé les critères de sélection. Le jury devra rendre sa décision à la fin du mois de mai précédant l'assemblée générale annuelle de l'A.M.Q.

Le jury sera constitué:

- d'un(e) président(e) qui sera nommé(e) par l'exécutif de l'AMQ et qui assumera la responsabilité du prix
- de deux représentants du GDM
- d'un(e) représentant(e) d'une université québécoise (en alternance)
- d'un(e) représentant(e) d'une association mathématique québécoise autre que l'AMQ (en alternance).

8. Acheminement de l'information

À chaque année, la personne responsable du Prix devra faire parvenir, au plus tard au début novembre, aux Directions des départements ou Facultés d'éducation des universités québécoises une lettre les informant de l'existence du Prix Dieter Lunkenbein ainsi que des modalités de mise en candidature.

Les Directions verront à acheminer l'information à qui de droit et à retourner les dossiers complétés au Secrétariat de l'AMQ au plus tard à la fin du mois de février.

Le (ou la) responsable verra aussi à publiciser le concours ainsi que son résultat dans les bulletins des diverses associations mathématiques québécoises.

9. Échéancier

- | | |
|--|---|
| 1) Début d'octobre | Nomination du (de la) président(e) du Prix par l'exécutif de l'AMQ. |
| 2) Début du mois de novembre | Envoi de la publicité dans les universités par le(la) président(e) ainsi qu'aux associations mathématiques québécoises. |
| 3) Début du mois de février | Formation du jury par le(la) président(e) |
| 4) Fin du mois de mars au plus tard | Acheminement des dossiers au Comité du jury. |
| 5) Fin du mois de mai | Décision finale du jury. |
| 6) Congrès annuel de l'A.M.Q. ou assemblée générale annuelle | Remise du prix Dieter Lunkenbein. |
| 7) Annonce du résultat du concours dans les bulletins des diverses associations mathématiques québécoises. | |

Nicole Nantais et Loïc Thérien
pour le groupe des didacticien(ne)s de la mathématique
de l'Université de Sherbrooke.

Le 9 octobre 1985

1^{re} campagne de souscription du Fonds Dieter Lunkenbein

OBJECTIF: RECUEILLIR 5 000 \$.

SOUSCRIPTION AU FONDS: Faire parvenir les dons à l'ordre de:

*Association mathématique du Québec
Fonds Dieter Lunkenbein
Secrétariat de l'A.M.Q.
C.P. 247
Montréal-Nord H1H 5L2*

N.B.: Ne pas oublier d'inscrire sur le chèque: «Fonds Dieter Lunkenbein». Nous publierons les noms des donateurs dans le Bulletin AMQ.